

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF2811

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	500 000 009	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	500 000 009
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	500 000 009	500 000 009
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous demandons l'arrêt de la baisse de moyens accordés à Pôle Emploi.

Malgré les grands discours du Gouvernement sur l'emploi, il n'a cessé de diminuer sa contribution à l'opérateur. La subvention de l'État a diminué de 86 millions d'euros en 2022 tout comme les crédits complémentaires du plan de relance qui avaient baissé de 75 millions d'euros cette même année. La contribution versée par l'Unédic a diminué d'environ 300 M pendant la crise sanitaire, soit près de 461 M € en moins pour Pôle emploi en 2022 ! Une nouvelle baisse des ressources de Pôle emploi s'est produite en 2023, avec le rabot de 200 millions d'euros des subventions versées à l'opérateur par l'Etat.

Il est étonnant que Pôle emploi, qui est censé être encore plus au coeur des préoccupations du Gouvernement (création de France Travail, réforme de l'assurance-chômage, « tensions » de recrutement, etc) soit l'objet d'un tel sabotage par sous-dotation. Le Gouvernement lui-même reconnaît une « montée en charge » de Pôle emploi, sous l'effet des différents plans (formation, chômage de longue durée etc) et du grand nombre d'inscrits. Cette montée en charge va s'accroître : ce sont près d'1,2 millions d'allocataires du RSA qui vont devoir être accompagnés par l'opérateur. Pourtant, le gouvernement continue de défier toute logique en rabotant une nouvelle fois les moyens de l'opérateur avec 80 millions d'euros en moins.

En réalité, alors qu'il diminue sa contribution, le gouvernement entend faire peser l'effort financier sur l'Unédic, proposant donc ce qu'on peut qualifier d'impôt de financement du service public de l'emploi dont devraient s'acquitter les assurés, à rebours de la logique même de l'assurance chômage. Les partenaires sociaux le refusent à raison. Les 300 équivalents temps plein envisagés pour Pôle

emploi ne sauraient, de toute manière, permettre un accompagnement vers l'emploi pour toutes et tous alors que les portefeuilles sont déjà intenable !

Cette diminution de la subvention ne fera qu'accentuer la dégradation du service de l'emploi : toujours plus de dématérialisation pour moins d'accompagnement des demandeurs d'emploi, conseillers surchargés et épuisés, recours massif aux CDD, et même à des services civiques comme le révélait Cash Investigation.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 500 000 009 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 2 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les AE et CP de l'action 1 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».